

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/2017 pour les travaux de :

LOT1 : -construction du centre de santé KARA

LOT2 : - Construction de deux (2) salles de classe à l'ECOFO KARA

-Construction de quatre (4) salles de classe à l'ECOFO RUVUMU

Date de publication : 5... / 5... / 2017

Date d'ouverture des Offres : 5... / 6... / 2017

Objet de l'Appel d'Offres

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de BUHINYUZA invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation relatifs à la :

LOT1 : -construction du centre de sante KARA

LOT2 : - Construction de deux (2) salles de classe à L'ECOFO KARA

-Construction de quatre (4) salles de classe +Direction à RUVUMU

2. La Commune de BUHINYUZA a obtenu de la part du Gouvernement du BURUNDI via FONIC un financement pour la réalisation des projets communaux. La Commune de BUHINYUZA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués en deux lots :

LOT1 :-construction du centre de sante KARA

LOT2 :-**Construction de deux (2) salles de classe a l'ECOFO KARA**

-Construction de quatre (4) salles de classe +Direction à RUVUMU

Tout soumissionnaire peut soumettre son offre pour tous les lots. Dans ces conditions chaque lot doit être complet et les montants doivent être séparément indiqués poste par poste et lot par lot. **Tout soumissionnaire ne peut être attributaire que pour UN lot seulement.**

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum **de trois (3) mois calendaire pour chaque lot.**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités, juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune BUHINYUZA.

Moyennant le paiement de cent mille (100000 Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 805/50/01232/1/26 ouvert à la B G F MUYINGA au nom de la commune de BUHINYUZA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

Une visite des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du 23./5. / 2017 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune BUHINYUZA.

Présentation de l'offre : Les offres doivent être accompagnées par une garantie de soumission de deux millions de francs Burundais (2 000 000 FBU) pour chaque lot ; les chèques certifiés ne sont pas acceptés

10. Les offres portent une mention :
La commune de BUHINYUZA
Projet de réalisation des travaux de construction des Projets Communaux du Lot 1, ET lot 2
11. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

13. Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt le 5./6. / 2017 au plus tard à 10 heures, au secrétariat de la commune BUHINYUZA.

Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte.

14. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 5./6./ 2017 à 10 heure 30'. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO, portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO (Les chèques certifiés ne sont pas recevables)
3. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts de la société (personne morale);
5. L'Attestation de non recevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR ; et en cours de validité
6. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS
7. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
8. Le Registre de commerce (copie);
9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
10. L'attestation de non faillite du tribunal de commerce valide

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de capacité financière **d'une ligne de crédit prouvant qu'il possède des capacités financières suffisantes pour bien mener l'exécution du marché**

Fait à BUHINYUZA, le 03/05/2017

Administrateur Communal de BUHINYUZA
Et Personne Responsable des Marchés Publics

Pacifique NDIHOKUBWAYO

